

**COMMUNE D'INNENHEIM - 67880**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 29 août 2023**

Séance ordinaire du **29 août 2023** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

<b>Nombre de conseillers :</b>	Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
En fonction : 15	Secrétaire de séance : M. DEMARE Alain
Présents : 14	Date de convocation : 22 août 2023
Absents : 01	
Nombre de procuration(s) : 1	

**Membres présents :** Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie  
LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent (arrivé à 20 h 45) - OFFENBURGER Céline  
RIEUX Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel - URBAN Denis

**Absent(s) excusé(s) :** Mme TANGHE Marielle ( Mme TANGHE a donné procuration à Mme MOSCHLER Isabelle)

**8. Location de parcelles communales à Mme SOUQUE Sandrine et à M. BENTZ Nathan**

**8A/ Location d'une parcelle communale**

**Section 53 N° 98/A « SANDGRUBEN » - 9 ares - Mme SOUQUE Sandrine**

M. Hervé BENTZ indique que la Commune d'Innenheim est propriétaire d'un terrain cadastré section 53 n° 98 d'une superficie de 18 a 90 de pré, partagé en 2 : 98A et 98B. La partie 98A, moitié nord de la parcelle pour 9 ares, était louée à M. SOUQUE Bruno pour une activité d'apiculture, depuis le 11 novembre 2008.

M. SOUQUE étant décédé le 17 mai 2023, sa veuve, Mme SOUQUE Sandrine sollicite le transfert de cette location à son nom. Elle ne souhaite plus y exercer une activité d'apiculture mais le couple avait planté des arbres fruitiers et elle aimerait continuer à récolter les fruits de leurs plantations.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **VU** la demande de Mme SOUQUE Sandrine demeurant 11, rue du Général de Gaulle à Innenheim, sollicitant la mise à disposition de la partie 98A de la parcelle cadastrée section 53 n° 98, d'une superficie de 9 ares, pour un usage familial de jardin et de verger,

- **PREND ACTE** du changement de locataire,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'occupation précaire à intervenir avec Mme SOUQUE Sandrine, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juin 2023, aux conditions suivantes :

- la partie louée (9 ares) est délimitée par la commune
- location pour un an hors statut du fermage, à titre précaire et révocable
- renouvellement de la location par tacite reconduction année par année sauf résiliation tant de la commune que de l'occupant avec un préavis de 1 mois
- loyer annuel fixe : 2,25 € l'are
- la résiliation tant de la commune que de l'occupant ne génère aucun versement d'une quelconque indemnisation
- tout cession, sous-location ou prêt de la parcelle est interdit
- toute forme de construction y est interdite

Le secrétaire de séance,  
Alain DEMARE.

Délibération certifiée conforme.  
Innenheim, le 4 septembre 2023  
Le Maire,  
Jean-Claude JULLY.

